



# CATALOGUE FORMATIONS

# 2022

## COLLECTIF HANDICAPS 35

31 BOULEVARD DU PORTUGAL. 35200 RENNES

T. 09 75 41 68 07

collectif.handicaps35@orange.fr

[www.collectifhandicaps35.org](http://www.collectifhandicaps35.org)





# EDITO

## 1. Qu'est-ce que le Collectif Handicaps 35 ?

Le Collectif Handicaps 35 a été créé le 6 décembre 2000 par des personnes militantes et solidaires désireuses de regrouper diverses associations du champ du handicap pour s'unir et être force de propositions dans le cadre réglementaire de la loi du 1er juillet 1901. Il regroupe près de 50 associations adhérentes représentant l'ensemble des familles de handicap : auditif, visuel, moteur, psychique, intellectuel et troubles neurodéveloppementaux, maladies invalidantes.

L'Association a pour but de définir une politique associative départementale commune en faveur des personnes handicapées et de leurs familles tout en respectant les politiques des associations adhérentes, le Collectif Handicaps 35 n'ayant pas pour vocation de se substituer aux associations membres et aux associations solidaires. Entre autres, il a pour objectifs de **représenter les personnes handicapées** dans toutes les instances, commissions et groupes de travail mis en place par l'Etat, les collectivités territoriales ou organismes œuvrant dans le champ du handicap ; **veiller au respect des droits** des personnes handicapées de manière collective ; **favoriser l'interconnaissance** des différentes familles de handicaps et **mener** sur le plan départemental **des actions de sensibilisation** en faveur des personnes en situation de handicap et des familles.

## 2. Pourquoi des formations au Collectif Handicaps 35 ?

Le Collectif Handicaps 35, dans sa démarche de défense des droits des personnes en situation de handicap, s'attache, depuis de nombreuses années à sensibiliser ses interlocuteurs à la prise en compte de tous les types de handicap dans les activités qu'ils mettent en place. Les membres du Collectif, grâce à leur expertise d'usage, interpellent et font valoir les questions liées au handicap pour construire, ensemble, une société inclusive.

Par le biais de ses formations, le Collectif Handicaps 35 veut garantir des apports théoriques et pratiques à ses stagiaires, en valorisant l'expertise d'usage des formateurs, leur permettant d'appréhender les problématiques soulevées au plus près des réalités vécues par les personnes en situation de handicap.

## 3. Qui sont les formateurs du Collectif Handicaps 35 ?

Tous les formateurs du Collectif Handicaps 35 sont bénévoles, issus des groupes de travail « soutien par les pairs », « CDAPH », « accessibilité », « accès aux soins », « emploi et insertion socioprofessionnelle », « services à la personne », « communication » et « enfance et scolarité ». Au besoin, ils seront assistés par les salariés.

Tous les bénévoles formateurs sont concernés, à titre personnel ou familial, par le handicap (ils sont représentants ou autoreprésentant du handicap). Ils animent tous des actions pour des établissements d'enseignement pour les futurs professionnels et suivent tous des formations et sensibilisations dans le cadre de leurs engagements bénévoles dans diverses instances.



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **Modalités et délais d'accès aux formations :**

L'accès à nos formations peut être initié, suivant le type de formation souhaité, soit par un employeur/une entreprise, soit à l'initiative d'un salarié en accord avec son employeur, soit par un particulier ou une association. Le délai de traitement de la demande peut prendre jusqu'à 15 jours.

Toutes nos formations sont dispensées dans des lieux accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'accès aux personnes à mobilité réduite. Nos contenus de formation sont accessibles à toutes et tous.

- **Modalités de paiement :**

Chaque formation doit être réglée par chèque, à l'ordre de l'Association Collectif Handicaps 35, ou par virement bancaire.

Ce paiement, comme mentionné dans l'article 3 de la convention signée entre l'organisme sollicitant et le Collectif Handicaps 35, doit être adressé au plus tard 30 jours après la signature de la convention.

- **Condition d'annulation :**

Le délai d'annulation de la formation est de : **15 jours avant le début de la formation**.

Ce délai tient compte des conditions d'annulation des prestataires auxquels le Collectif Handicaps 35 fait appel pour l'organisation des sessions de formation (location de salle, etc.).

Au-delà de ces 15 jours, l'organisme sollicitant la formation est dans l'obligation de maintenir et/ou de procéder au paiement de l'intégralité de la somme prévue.



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS

Le Collectif handicaps 35 a été déclaré en tant qu'organisme de formation selon la législation en vigueur. Le présent règlement s'applique à toute personne participant à une action de formation organisée par le Collectif Handicaps 35. Il a pour objet de fixer les règles permettant aux stagiaires de travailler et aux intervenant.e.s de dispenser leur enseignement dans les meilleures conditions. Dans cette optique, les stagiaires sont tenu.e.s à une obligation de réserve et de dignité. Il précise les droits et les obligations des stagiaires, ainsi que les sanctions en cas de non-respect du présent règlement. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

- **Article 1 :**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

- **Article 2 : Formalisme**

Le.la stagiaire est tenu.e :

- De renseigner les documents envoyés avec la convocation et de les retourner au Collectif Handicaps 35.
- De renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.
- De réaliser le bilan et l'évaluation de la formation.

A l'issue il.elle se verra remettre une attestation de fin de formation.

- **Article 3 : Discipline**

Il est formellement interdit aux stagiaires du Collectif Handicaps 35 :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De fumer ou de vapoter dans les locaux ;
- De modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De respecter les interdictions de manger dans certains locaux ;
- En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Il est demandé à tout.e stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre et le bon déroulement des formations. L'attention des stagiaires est attirée sur l'obligation de couper leur téléphone portable (ou tout autre appareil sans rapport à l'intervention) pendant les formations.

- **Article 4 : Sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif par le Collectif Handicaps 35 pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Rapport auprès de l'organisme sollicitant la formation ;
- Exclusion définitive de la formation.

- **Article 5 : Entretien préalable à une sanction et procédure.**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque le Collectif Handicaps 35 envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

- **Article 6 : Hygiène et sécurité**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du Collectif Handicaps 35.

Consignes d'incendie : Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux où se tient la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

- **Article 7 :**

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire.

L'inscription à la formation vaut adhésion au présent règlement intérieur.



## SOMMAIRE



**LES FORMATIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS, ORGANISMES,  
ADMINISTRATIONS**



**LES FORMATIONS A DESTINATION DES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS**



**LES FORMATIONS A DESTINATION DES  
PROFESSIONNELS, ORGANISMES,  
ADMINISTRATIONS**



## SITUATIONS DE HANDICAP ET TRANSPORTS SCOLAIRES ADAPTES

### COMPETENCES VISEES

**Comprendre les conséquences du handicap** d'un enfant dans une situation de transport scolaire du Département d'Ille-et-Vilaine, et **adapter sa posture**.

### PREREQUIS :

- ☞ Exercer la fonction de chauffeur de taxi pour transporter des enfants ou jeunes scolaires en situation de handicap, de leur domicile vers l'établissement scolaire et le retour, selon la notification MDPH.

### OBJECTIFS :

- ☞ Acquérir les connaissances générales sur les différentes formes de handicap ;
- ☞ Comprendre les conséquences de ce handicap chez un enfant, selon la comorbidité et le degré des troubles ;
- ☞ Savoir quelle posture adopter dans un environnement particulier « la voiture », pendant un temps neutre : « le trajet maison-école-maison » ;
- ☞ Apprendre à favoriser les relations avec les familles et les personnels éducatifs.

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- ☞ Exposés par des représentants des associations possédant une expertise d'usage sur les particularités de leur famille de handicap, les besoins et les attitudes facilitantes ;
- ☞ Discussions avec un représentant de chaque famille de handicap autour d'une situation vécue ;
- ☞ Diaporamas, documents, mise en situation ;
- ☞ Bouchons d'oreilles et casques, lunettes déformantes, cannes, jeux de cartes de plateau, mini-films, témoignages ;
- ☞ Mise à disposition de plaquettes associatives et indication de documents de référence.

### MODALITES D'EVALUATION :

Renseignement d'un Questionnaire à Choix Multiples durant la dernière session de formation.

**Durée** : 2 sessions de 3 heures

**Tarif** : sur demande

**Date** : sur demande

**Lieu** : Maison Des Associations – Cours des Alliés, Rennes

**Public** : Professionnels des entreprises de transport



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES – INDICATEURS DE RESULTATS

Cette formation est délivrée sur deux demi-journées (2 fois 3 heures). Elle s'adresse à toute personne susceptible d'assurer le transport en taxi d'enfants ou de jeunes scolaires en situation de handicap de leur domicile vers l'établissement scolaire et retour, selon notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

### Session de formation des 27 octobre et 3 novembre 2021

17 stagiaires ont participé à la formation, trois d'entre eux n'ont suivi qu'une demi-journée de formation et 1 stagiaire n'a pas répondu aux questionnaires de pré-évaluation et de validation des acquis.

#### SATISFATION DES STAGIAIRES :

95% déclarent avoir été très satisfaits de la formation, 5% déclarent avoir été satisfaits.

#### REUSSITE DES STAGIAIRES :

De manière générale, l'action de formation semble indispensable puisque les stagiaires n'ont pas obtenu des résultats satisfaisants au questionnaire d'évaluation distribué en amont de l'action de formation.

En effet, nous constatons que plusieurs réponses au questionnaire d'évaluation sont fausses, le nombre de bonnes réponses aux questions est bas.

Par ailleurs nous notons que les réponses obtenues au questionnaire de validation des connaissances sont meilleures que celle obtenue au questionnaire d'évaluation, ce qui nous permet d'apprécier l'action positive de cette action de formation. Les stagiaires ont en effet acquis des connaissances sur les différentes familles de handicaps abordées.



## LA NOTION DE PARCOURS DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### COMPETENCES VISEES

Former les futurs professionnels à une **dynamique de parcours**. Passer du concept de **prise en charge** à la **notion de parcours**.

### PREREQUIS :

- 🕒 Être en cours de formation en Institut Régional de Travail Social pour l'obtention d'un de ces diplômes : ASS, EJE, APP, ES, ETS, ME, TISF.

### OBJECTIFS :

- 🕒 Favoriser la compréhension du quotidien et des réalités vécues par les familles qui accompagnent leur enfant ayant un handicap : comprendre les besoins spécifiques de l'enfant en situation de handicap, les questions liées à la famille et la parentalité (difficultés à gérer tous les aspects de la vie, deuil d'un enfant idéal, etc.) ;
- 🕒 Favoriser l'expression des personnes en situation de handicap qui choisissent leur vie à l'âge adulte : difficultés, compensations, accompagnement ;
- 🕒 Faire réfléchir à la construction d'un positionnement professionnel éthique dans l'accompagnement de la personne et de sa famille.

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- 🕒 Témoignages d'un professionnel et de personnes concernées qui gèrent leur parcours de vie grâce à l'auto-détermination ;
- 🕒 Supports papiers, visuels et exposés ;
- 🕒 Articulation en modules de questions/réponses interactifs ;
- 🕒 Témoignage sur des cas concrets et réponses des personnes concernées.

### MODALITES D'EVALUATION :

Renseignement d'un Questionnaire à Choix Multiples durant la dernière session de formation.

**Durée** : 3 heures

**Tarif** : sur demande

**Date** : sur demande

**Public** : Les futurs professionnels formés en IRTS



## CONNAITRE LES TROUBLES « DYS » ET LES COMPENSATIONS ADAPTEES

### COMPETENCES VISEES

Savoir identifier les différentes formes du handicap « dys », comprendre les **conséquences de ce handicap et son retentissement** et apporter des conseils et des aides pour communiquer avec les familles.

### OBJECTIFS :

- 🎯 Savoir identifier les différentes formes du handicap « dys » ;
- 🎯 Comprendre les conséquences de ce handicap et son retentissement ;
- 🎯 Apporter des conseils et des aides pour communiquer avec les familles.

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- 🎯 Exposé magistral par des représentants des associations possédant une expertise d'usage sur les particularités de leur famille de handicap, les besoins, les attitudes facilitantes et les outils compensatoires ;
- 🎯 Discussions avec les animateurs autour de situations vécues ;
- 🎯 Ateliers de mise en situation ;
- 🎯 Diaporamas, documents ;
- 🎯 Module de questions/réponses autour des pratiques professionnelles.

### MODALITES D'EVALUATION :

Renseignement d'une fiche d'évaluation durant la dernière session de formation.

**Durée :** 2 sessions de 3 heures

**Tarif :** sur demande

**Date et lieu :** sur demande

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES – INDICATEURS DE RESULTATS

Sessions de formation des 8 et 9 mars 2021

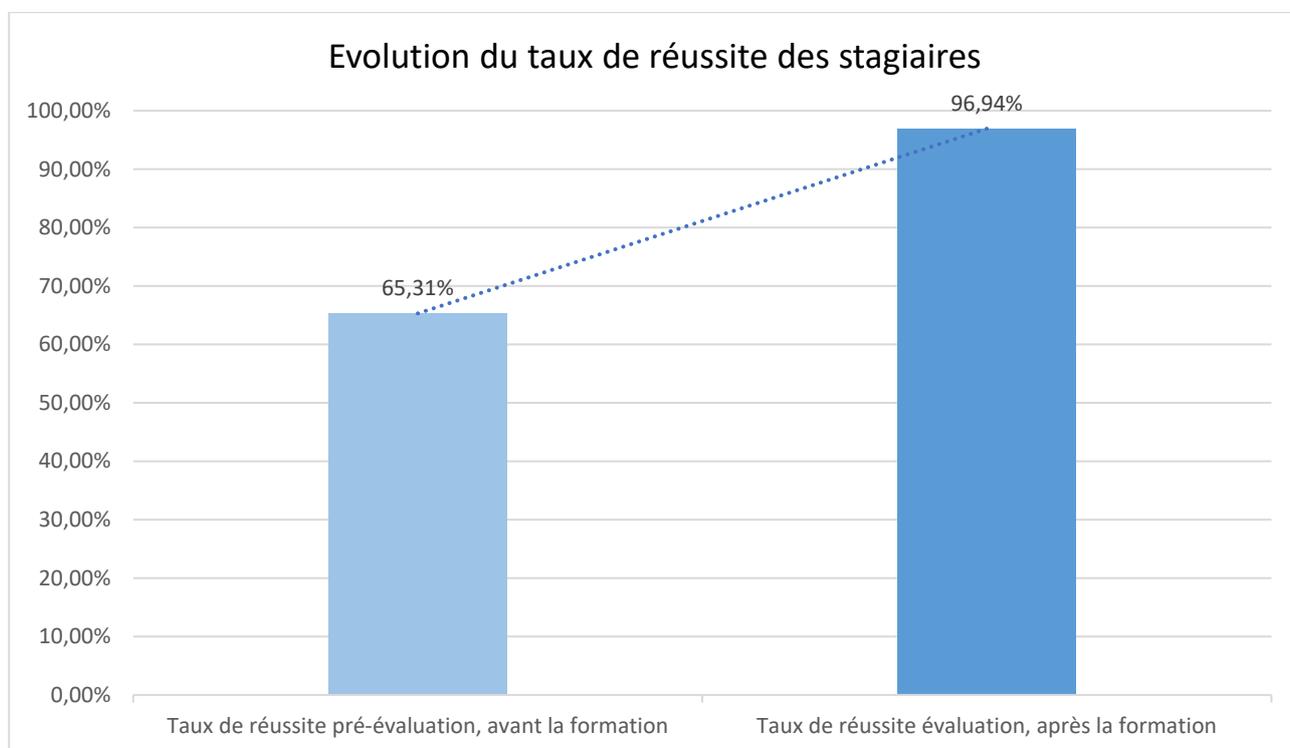
### TAUX DE PARTICIPATION DES STAGIAIRES :

7 stagiaires ont été retenus pour participer aux sessions de formation en mars 2021, 7 y ont participé, soit un taux de présence de **100%**.

### TAUX DE SATISFATION DES STAGIAIRES :

La totalité des stagiaires présents conseilleraient cette formation.

### TAUX DE REUSSITE DES STAGIAIRES :





## COMPRENDRE LES HANDICAPS INVISIBLES ET ADAPTER SES PRATIQUES A UN HANDICAP INVISIBLE SPECIFIQUE.

### DEUX MODULES :

- 🌀 **Formation de base au handicap invisible.**
- 🌀 **Formation spécialisée approfondie :** 6 modules au choix : troubles psychiques, troubles du spectre autistique, troubles dys, troubles musculosquelettiques, déficiences auditives, déficiences visuelles, déficiences intellectuelles.

### COMPETENCES VISEES

#### **MODULE 1 :**

- 🌀 Connaître les **handicaps invisibles**
- 🌀 Appréhender les **conséquences de ces handicaps**
- 🌀 Développer des compétences pour adopter de bonnes pratiques et établir une bonne communication dans les actes du quotidien dans le collectif de travail et dans le cadre professionnel.

#### **MODULES 2 :**

- 🌀 Approfondir ses connaissances sur une famille de handicap et savoir mettre en place des procédures adaptées.

### CONTEXTE :

- 🌀 80% des handicaps sont invisibles. Les conséquences d'un handicap invisible impactent tous les actes d'apprentissage, de structuration des tâches, de mémorisation ainsi que les relations sociales.
- 🌀 Qu'il soit psychique, physique, sensoriel, cognitif, troubles du spectre de l'autisme, troubles dys, maladie invalidante, le handicap invisible n'est pas détectable « à l'œil nu », notamment par l'entourage professionnel et recouvre des réalités très diverses. Il impacte toutes les activités et les relations sociales.
- 🌀 Cette formation est interactive avec des mises en situation de handicap invisible pour permettre de changer de regard.
- 🌀 Elle permet aux stagiaires de construire des réponses adaptées dans les relations de la vie courante ou dans le contexte professionnel.

### OBJECTIFS :

- 🌀 Permettre à des professionnels en contact avec des collaborateurs en situation de handicap invisible ou à des futurs professionnels de reconnaître ces situations de handicap, d'identifier les difficultés et de construire une représentation basée sur l'expérience de l'intégration dans le collectif de travail.
- 🌀 Prévenir des situations problématiques voire conflictuelles ou simplement les malentendus.
- 🌀 Construire des accompagnements organisationnels, techniques et humains dans l'environnement professionnel et des relations harmonieuses avec le collectif de travail dans les actes quotidiens.

## MODALITES PEDAGOGIQUES :

- 🌀 Présentation de la formation et des thèmes abordés.
- 🌀 Tour de table et partage des contextes, attentes spécifiques.
- 🌀 Rappel des objectifs de la formation.
- 🌀 Echanges.
- 🌀 Exposés magistraux par des représentants des associations possédant une expertise d'usage sur les particularités de leur famille de handicap.
- 🌀 Diaporama et film exposant les besoins, les attitudes facilitantes et les outils compensatoires.
- 🌀 Discussions avec les animateurs autour de situations vécues.
- 🌀 Ateliers de mise en situations. Réalisation de parcours types.
- 🌀 Module de questions/réponses autour des bonnes pratiques.

## LES MODULES 2 :

### Module : les troubles psychiques

- 🌀 Manifestations : c'est quoi ? Attitudes, apathie, incapacités, angoisses et souffrances ...
- 🌀 La maladie psychique : les différents troubles et les retentissements.
- 🌀 Environnement : l'aidant familial, pair-aidant, l'accompagnement.
- 🌀 Insertion et maintien en emploi.
- 🌀 La gestion du stress : éviter les situations critiques.
- 🌀 Etudes de pratiques individuelles dans le collectif.
- 🌀 Les bons outils pour chaque personne. Mise en commun de formalisations de parcours.

### Module : les troubles du spectre autistique et leurs particularités

- 🌀 Principales caractéristiques d'un fonctionnement autistique et des comorbidités possibles.
- 🌀 De l'enfance à l'adulte : les comportements problèmes et l'environnement.
- 🌀 Connaître les postures à adopter pour éviter des situations critiques.
- 🌀 Importance de l'environnement et sensibilisation du collectif.
- 🌀 Les règles de communication et l'organisation matérielle et humaine : l'observation.
- 🌀 Mise en commun de formalisations de parcours.

### Module : les troubles DYS

- 🌀 Connaître les principaux troubles des apprentissages et leurs conséquences de l'enfant à l'adulte.
- 🌀 Impact des troubles dans l'environnement professionnel et analyse des besoins.
- 🌀 Retentissements dans la vie sociale et dans la communication
- 🌀 Accueil d'un nouveau salarié ou maintien dans l'emploi.
- 🌀 Mise en place de dispositifs de compensation : organisationnels et techniques. Les compensations raisonnables.
- 🌀 Sensibilisation du collectif de travail.
- 🌀 Mise en commun de formalisations de parcours.

### Module : les troubles musculosquelettiques

- 🌀 Comprendre les troubles musculosquelettiques : le mouvement, manifestations des troubles et conséquences.
- 🌀 Percevoir les situations à risque : restrictions musculaires et conséquences psychiques.
- 🌀 Identifier les facteurs de risque. L'aide du médecin du travail pour éviter l'inaptitude.
- 🌀 Étudier des solutions compensatoires pour permettre le maintien au poste.
- 🌀 Présentation de situations complexes et construction de solutions compensatoires.

### Module : les déficiences auditives.

- 🌀 Les différentes pathologies de la surdit  et les moyens de compensation adapt s.
- 🌀 Comprendre la surdit  au travail : la compr hension de l'environnement et les retentissements psychologiques.
- 🌀 Mise en situations :  changes et perceptions par la personne d ficiante.
- 🌀 Int gration d'une personne malentendante dans le collectif de travail ou maintien dans l'emploi.
- 🌀 R dactions de bonnes pratiques et mise en place de solutions de compensation autour de cas concrets.

### Module : les d ficiences visuelles

- 🌀 Malvoyant et handicaps visuels : de la c civit  absolue   la d ficience moyenne.
- 🌀 Causes de la d ficience visuelle et cons quences dans la perception environnementale : formes, couleurs, d tails et limitation des activit s.
- 🌀 Les diff rentes aides techniques.
- 🌀 Accueillir et maintenir l'emploi dans le collectif de travail : accessibilit  de l'environnement, organisation de proc dures, accompagnement du collectif de travail, mise en place d'outils de compensation
- 🌀 Le trajet :  l ment du travail.
- 🌀 Mise en situations :  changes et perceptions, r alisation de projets d'adaptation du poste de l'environnement.

### Module : les d ficiences intellectuelles

- 🌀 Les origines diverses.
- 🌀 Les cons quences variables selon l'origine : compr hension, r flexion, conceptualisation, cognitives, communication, interactions, prises de d cision.
- 🌀 Des difficult s d'adaptation   un environnement et le rep rage spatio-temporel.
- 🌀 Des capacit s pr serv es.
- 🌀 Le retentissement psychologique.
- 🌀 Les compensations : humaines, organisationnelles, l'apprentissage actif.
- 🌀 R dactions de bonnes pratiques et mises en commun.

### Module : « Travailler avec une stomie »

- 🌀 Qu'est-ce qu'une STOMIE : 3 types de stomies : URO (ablation de la vessie), digestives « COLO ou ILEO » : gros intestin ou intestin grêle.
- 🌀 Des personnes  g es et des personnes jeunes : les cons quences, comment compenser.
- 🌀 Les probl mes alimentaires.
- 🌀 Comprendre les retentissements dans la vie professionnelle.
- 🌀 Changer de regard sur les personnes stomis es : des am nagements raisonnables.
- 🌀 T moignages et mises en commun de recueil de bonnes pratiques pour adapter ses organisations de travail aux besoins des personnes stomis es.

### MODALITES D' VALUATION :

Renseignement d'une fiche d' valuation durant la derni re session de formation.

**Dur e** : module 1 : 3h et module 2 : 3h/module

**Tarif** : sur demande

**Date et lieu** : sur demande



**LES FORMATIONS A DESTINATION DES  
PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS**



## COMPRENDRE LES HANDICAPS INVISIBLES ET ADAPTER SES PRATIQUES A UN HANDICAP INVISIBLE SPECIFIQUE.

### DEUX MODULES :

- 🌀 **Formation de base au handicap invisible.**
- 🌀 **Formation spécialisée approfondie** : 6 modules au choix : troubles psychiques, troubles du spectre autistique, troubles dys, troubles musculosquelettiques, déficiences auditives, déficiences visuelles, déficiences intellectuelles.

### COMPETENCES VISEES

#### **MODULE 1 :**

- 🌀 Connaître les **handicaps invisibles**
- 🌀 Appréhender les **conséquences de ces handicaps**
- 🌀 Développer des compétences pour adopter de bonnes pratiques et établir une bonne communication dans les actes du quotidien et dans la vie citoyenne et sociale.

#### **MODULES 2 :**

- 🌀 Approfondir ses connaissances sur une famille de handicap et savoir mettre en place des procédures attitudes et pratiques adaptées.

### CONTEXTE :

- 🌀 80% des handicaps sont invisibles. Les conséquences d'un handicap invisible impactent tous les actes d'apprentissage, de structuration des tâches, de mémorisation ainsi que les relations sociales.
- 🌀 Qu'il soit psychique, physique, sensoriel, cognitif, troubles du spectre de l'autisme, troubles dys, maladie invalidante, le handicap invisible n'est pas détectable « à l'œil nu », notamment par l'entourage et recouvre des réalités très diverses. Il impacte toutes les activités et les relations sociales.
- 🌀 Cette formation est interactive avec des mises en situation de handicap invisible pour permettre de changer de regard.
- 🌀 Elle permet aux stagiaires de construire des réponses adaptées dans les relations de la vie courante ou dans le contexte de la vie citoyenne.

### OBJECTIFS :

- 🌀 Permettre à des membres d'une association en contact avec des collègues en situation de handicap invisible ou à des futurs membres de reconnaître ces situations de handicap, d'identifier les difficultés et de construire une représentation basée sur l'expérience de l'intégration dans le collectif.
- 🌀 Prévenir des situations problématiques voire conflictuelles ou simplement les malentendus.
- 🌀 Construire des accompagnements organisationnels, techniques et humains dans l'environnement social et des relations harmonieuses avec le collectif des accompagnants et collègues dans les actes quotidiens.

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- 🌀 Présentation de la formation et des thèmes abordés.
- 🌀 Tour de table et partage des contextes, attentes spécifiques.

- 🌀 Rappel des objectifs de la formation.
- 🌀 Echanges.
- 🌀 Exposés magistraux par des représentants des associations possédant une expertise d'usage sur les particularités de leur famille de handicap.
- 🌀 Diaporama et film exposant les besoins, les attitudes facilitantes et les outils compensatoires.
- 🌀 Discussions avec les animateurs autour de situations vécues.
- 🌀 Ateliers de mise en situations. Réalisation de parcours types.
- 🌀 Module de questions/réponses autour des bonnes pratiques.

## LES MODULES 2 :

### Module : les troubles psychiques

- 🌀 Manifestations : c'est quoi ? Attitudes, apathie, incapacités, angoisses et souffrances ...
- 🌀 La maladie psychique : les différents troubles et les retentissements.
- 🌀 Environnement : l'aidant familial, pair-aidant, l'accompagnement.
- 🌀 Insertion et maintien en emploi.
- 🌀 La gestion du stress : éviter les situations critiques.
- 🌀 Etudes de pratiques individuelles dans le collectif.
- 🌀 Les bons outils pour chaque personne. Mise en commun de formalisations de parcours.

### Module : les troubles du spectre autistique et leurs particularités

- 🌀 Principales caractéristiques d'un fonctionnement autistique et des comorbidités possibles.
- 🌀 De l'enfance à l'adulte : les comportements problèmes et l'environnement.
- 🌀 Connaître les postures à adopter pour éviter des situations critiques.
- 🌀 Importance de l'environnement et sensibilisation du collectif.
- 🌀 Les règles de communication et l'organisation matérielle et humaine : l'observation.
- 🌀 Mise en commun de formalisations d'accompagnement pour un parcours sans rupture.

### Module : les troubles DYS

- 🌀 Connaître les principaux troubles des apprentissages et leurs conséquences de l'enfant à l'adulte.
- 🌀 Impact des troubles dans l'environnement et analyse des besoins.
- 🌀 Retentissements dans la vie sociale et dans la communication
- 🌀 Mise en place de dispositifs de compensation : organisationnels et techniques. Les compensations raisonnables.
- 🌀 Sensibilisation du collectif.
- 🌀 Mise en commun de formalisations d'accompagnement pour un parcours sans rupture.

### Module : les troubles musculosquelettiques

- 🌀 Comprendre les troubles musculosquelettiques : le mouvement, manifestations des troubles et conséquences.
- 🌀 Percevoir les situations à risque : restrictions musculaires et conséquences psychiques.
- 🌀 Identifier les facteurs de risque. Conseiller pour éviter l'isolement.
- 🌀 Étudier des solutions compensatoires pour permettre le maintien des relations.
- 🌀 Présentation de situations complexes et construction de solutions compensatoires.

### Module : les déficiences auditives

- 🌀 Les différentes pathologies de la surdité et les moyens de compensation adaptés.
- 🌀 Comprendre la surdité au travail : la compréhension de l'environnement et les retentissements psychologiques.
- 🌀 Mise en situations : échanges et perceptions par la personne déficiente
- 🌀 Intégration d'une personne malentendante dans le collectif ou modifications des pratiques.
- 🌀 Rédactions de bonnes pratiques et mise en place de solutions de compensation autour de cas concrets.

### Module : les déficiences visuelles

- 🌀 Malvoyant et handicaps visuels : de la cécité absolue à la déficience moyenne.
- 🌀 Causes de la déficience visuelle et conséquences dans la perception environnementale : formes, couleurs, détails et limitation des activités.
- 🌀 Les différentes aides techniques.
- 🌀 Accueillir et maintenir l'emploi dans le collectif : accessibilité de l'environnement, organisation de procédures, accompagnement du collectif, mise en place d'outils de compensation
- 🌀 Accompagner dans des actes essentiels.
- 🌀 Mise en situations : échanges et perceptions, réalisation de projets d'adaptation des lieux et de l'environnement.

### Module : les déficiences intellectuelles

- 🌀 Les origines diverses.
- 🌀 Les conséquences variables selon l'origine : compréhension, réflexion, conceptualisation, cognitives, communication, interactions, prises de décision
- 🌀 Des difficultés d'adaptation à un environnement et le repérage spatio-temporel.
- 🌀 Des capacités préservées.
- 🌀 Le retentissement psychologique.
- 🌀 Les compensations : humaines, organisationnelles, l'apprentissage actif.
- 🌀 Rédactions de bonnes pratiques et mises en commun.

### Module : « Vivre avec une stomie »

- 🌀 Qu'est-ce qu'une STOMIE : 3 types de stomies : URO (ablation de la vessie), digestives « COLO ou ILEO » : gros intestin ou intestin grêle.
- 🌀 Des personnes âgées et des personnes jeunes : les conséquences, comment compenser.
- 🌀 Les problèmes alimentaires.
- 🌀 Comprendre les retentissements dans la vie sociale, personnelle et publique.
- 🌀 Changer de regard sur les personnes stomisées.
- 🌀 Changer de regard sur les personnes stomisées.
- 🌀 Témoignages et mises en commun de recueil de bonnes pratiques pour adapter ses postures au quotidien des personnes stomisées.

### MODALITES D'EVALUATION :

Renseignement d'une fiche d'évaluation durant la dernière session de formation.

**Durée** : module 1 : 3h et module 2 : 3h/module

**Tarif** : sur demande

**Date et lieu** : sur demande

